



# BULLETIN D'INFORMATION

## SAISON 2021 / 2022

### SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

*Délégation du Roannais*  
Tél : 04-77-44-51-96

**PV N° 9 DU SAMEDI 16/10/2021**

Réunion du 11 octobre 2021

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709

#### **INDISPONIBILITES**

M. KHEBAL Ryad : le 23 octobre ; les 7, 13, 20 et 27 novembre ; le 4 décembre.

M. DEPORTE Titouan : du 16 au 25 octobre

M. COLLANGES Thibault : les 23 et 24 octobre

M DIEUX Jason du 24 au 31 octobre

Melle PIVOT Eloïse : les 4 et 5 décembre ; les 21 et 22 mai ; du 3 au 6 juin

#### **AVIS AUX ARBITRES**

M. BISSUEL Noé est prié de fournir un rapport suite au match U18 D2 Poule B, LOIRE SORNIN - CHAMBEON MAGNEUX, du samedi 11 septembre.

#### **RAPPEL AUX ARBITRES**

**- LES INSDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.**

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.

#### **FORMATION TABLETTES NOUVEAUX ARBITRES**

Une formation tablette aura lieu le dimanche 17 octobre, au siège de la Délégation, de 8h à 12h.

**PRESENCE OBLIGATOIRE.**

#### **PROTOCOLE SANITAIRE**

Comme cela vous a déjà été communiqué individuellement par mail, la CDA tient à vous confirmer qu'en application du protocole sanitaire FFF de reprise des compétitions régionales et départementales, le **PASS SANITAIRE sera OBLIGATOIRE** sur toutes les rencontres sous l'égide du District de la Loire (y compris les compétitions par délégation), ainsi que toutes les manifestations organisées par la CDA.

Nous vous communiquerons ultérieurement les modalités complémentaires quant à l'application autour des rencontres. Inutile de se presser sur votre téléphone pour demander plus d'informations que nous n'avons pas officiellement à ce jour.

Je vous invite à prendre connaissance dans les détails du protocole FFF mis en ligne sur le site du DLF.

Ce protocole s'applique pour toutes les personnes désignées par la CDA (membres CDA, arbitres, jeunes arbitres, observateurs, accompagnateurs...)

**Pour les jeunes arbitres mineurs (12-17 ans)**, cette mesure entrera en application à partir du 1er octobre 2021.

#### **AVIS IMPORTANT AUX ARBITRES**

Pour les rencontres officielles à venir, tous les joueurs doivent être en possession de leur « pass sanitaire ». Dans le cas contraire, vous ne devez pas cautionner la participation de ces joueurs qui reste sous la responsabilité de leur club et vous devrez établir un rapport sur cette situation.